

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 12 mai 2015** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale
Madame Stéphanie Martin, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H48

2015-05-128 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Demande de don pour le Relais pour la Vie de Vaudreuil-Soulanges – 29 mai 2015;
- 7.2 Séminaire 2015 – AIMQ – délégation;
- 7.3 Colloque 2015 – ATPAQ – délégation.

ADOPTÉE

2015-05-129 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-05-130 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2015, au montant de **99 943,05 \$**.

ADOPTÉE

2015-05-131 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2015, au montant de **363 295,47 \$**.

ADOPTÉE

2015-05-132 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

La trésorière dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2014, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2015-05-133 **RÉSERVE FINANCIÈRE – EAU ET VOIRIE**

Considérant que l'article 569.7 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que toute municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie;

Considérant que la Ville de NDIP juge qu'il est opportun de se prévaloir des modalités des articles 569.7 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de créer, au profit de l'ensemble du territoire de la Ville, une réserve financière pour le financement des dépenses liées à la vidange et à la disposition des boues des étangs aérés;

Que le montant projeté pour la réserve financière pour l'exercice financier 2016 est de 100 000 \$;

Que les fonds affectés à cette réserve proviennent du fonds général de l'exercice financier 2015;

Que la durée de cette réserve est illimitée;

Que les intérêts produits par le capital sont affectés à la réserve;

Que toute dépense financée par la réserve doit préalablement être autorisée par résolution ou par règlement du Conseil.

ADOPTÉE

2015-05-134 **RÈGLEMENT NO 439-1 : RÈGLEMENT IDENTIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 439 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de construction no 439, aux fins d'identifier les normes régissant les travaux de dynamitage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 mars 2015;

Considérant qu'un premier projet de règlement no 439-1 a été adopté lors d'une séance tenue le 10 mars 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 avril 2015;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

-50-

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 439-1 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **439-1** intitulé « Règlement identifiant les normes régissant les travaux de dynamitage du règlement de construction numéro 439 ».

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-05-135 RÈGLEMENT NO 440-9 : RÈGLEMENT AJOUTANT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440 L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX DE DYNAMITAGE – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les permis et les certificats no 440 aux fins d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de dynamitage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 10 mars 2015;

Considérant qu'un premier projet de règlement no 440-9 a été adopté lors d'une séance tenue le 10 mars 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 avril 2015;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 440-9 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter le Règlement no **440-9** intitulé « Règlement ajoutant aux dispositions du règlement sur les permis et les certificats numéro 440 l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de dynamitage ».

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-05-136 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 519 – RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 519 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du Frêne.

2015-05-137 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-32, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, NOTAMMENT LA CONSTRUCTION DE « MÉGA DÔME »

Monsieur le conseiller Bruno Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un projet de règlement no 437-32, modifiant le règlement de zonage no 437, notamment pour permettre les constructions de type « méga dôme » pour l'usage « Agricole » et Communautaire ».

2015-05-138 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 515-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis de motion qu’à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 515-1, modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) no 515, qui aura pour effet d’énoncer les objectifs et critères entourant la construction de bâtiment de type « méga dôme ».

2015-05-139 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 445-15, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR DIVERS AJUSTEMENTS DES TARIFS

Monsieur le conseiller Normand Pigeon, donne avis de motion qu’à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 445-15, modifiant le règlement sur les tarifs pour divers ajustements des tarifs.

2015-05-140 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 460-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 460 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2,275,000\$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN COLLECTEUR PLUVIAL ET D’UN BASSIN DE RÉTENTION AUX FINS DE GÉRER LES EAUX PLUVIALES QUI SE DÉVERSENT DANS LA BAIE MADORE

Monsieur le conseiller Bernard Groulx, donne avis de motion qu’à une séance subséquente, il sera présenté un projet de règlement no 460-1, modifiant le règlement no 460 décrétant une dépense et un emprunt de 2 275 000 \$ pour les travaux de construction d’un collecteur pluvial et d’un bassin de rétention aux fins de gérer les eaux pluviales qui se déversent dans la Baie Madore, notamment afin de modifier pour revoir à la baisse le montant de l’emprunt.

2015-05-141 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 520, POUR LES TRAVAUX D’UN POSTE DE POMPAGE ET D’UNE CONDUITE DE REFOULEMENT SUR LE PLATEAU NOTRE-DAME

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, donne avis de motion qu’à une séance subséquente il sera présenté un projet de règlement no 520, pour les travaux d’un poste de pompage et d’une conduite de refoulement sur le Plateau Notre-Dame. Le remboursement de cet emprunt sera fait par le secteur concerné.

2015-05-142 DEMANDE D’APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-09 : 2254, BOULEVARD PERROT

Considérant qu’une demande a été présentée lors de la réunion du 27 janvier 2015;

Considérant que le projet a été modifié et doit être assujéti à nouveau au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale no 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-09 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no 2015-09 telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-05-143 OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES GT2015-09 – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres GT2015-09 pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux d'aménagement du parc des Éperviers, 2 soumissions ont été reçues.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit **LABORATOIRE ABS** Division Ouest inc., et ce, pour un montant de **41 050 \$**, plus taxes applicables, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2015-09.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt no 518 et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2015-05-144 OCTROI DE CONTRAT – INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Considérant qu'il serait opportun de procéder à un inventaire, à la localisation et à la vérification des systèmes d'installation septique âgés de plus de 10 ans sur l'ensemble du territoire;

Considérant qu'un bon entretien des installations septiques permet de prévenir la pollution des lacs, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'inventaire et de recommandation des installations septiques âgées de plus de 10 ans à **Éco-Pro Environnement** pour une somme maximale de **17 125 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

2015-05-145 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-06-178

Considérant que le 10 juin 2014, le conseil municipal a adopté une résolution afin d'autoriser la directrice des services communautaires à signer une entente avec le Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges, les Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort, le Centre montérégien de réadaptation et l'Institut Nazareth et Louis-Braille afin d'obtenir la signature d'une entente visant à confirmer que l'ensemble des intervenants soit disponible à supporter la Ville dans son offre de camp de jour estival pour le programme d'accompagnement;

Considérant que lors de la dernière demande d'information d'état du dossier auprès du CSSS, nous avons été informés que la signature d'entente n'était plus requise depuis la fusion des diverses parties prenantes (CISSS) et que ce mandat faisait finalement partie intégrante du mandat du CISSS d'aider la population dans ce type de demande.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'annuler la résolution numéro 2014-06-178 intitulée « Entente pour programme d'accompagnement – autorisation de signature ».

ADOPTÉE

2015-05-146 OCTROI DE SUBVENTION – SKIEURS DE L'ÎLE

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'octroyer à l'organisme **Skieurs de l'île inc.** un soutien à l'inscription pour les 161 inscriptions des skieurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2014-2015 à 5 \$ chacune soit un total de **805 \$**.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2015-05-147 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA FAMILLE – MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS – REFUS

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a présenté, par voie de résolution au mois de mai 2013 une demande d'aide financière en vue de la réalisation d'une politique MADA;

Considérant que la ministre de la Famille a accepté la demande d'aide financière le 30 décembre 2014.

Considérant que pour la réalisation d'une telle politique, la Ville doit investir une somme importante, procéder à l'embauche d'une ressource additionnelle ainsi que de libérer certains employés pour coordonner le projet.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de refuser l'aide financière accordée par le ministère de la Famille afin de réaliser la politique municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

2015-05-148 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT CAMP DE JOUR 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser une dépense de **18 325,31 \$**, plus taxes applicables, à **Autobus Campeau**, pour le transport en autobus pour les sorties et les navettes dans le cadre du Camp de jour 2015.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-20-515.

ADOPTÉE

2015-05-149 **OCTROI DE CONTRAT – PARC DES CHARDONNERETS – MISE À JOUR DES STRUCTURES DE JEUX**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer le contrat à **Jambette** pour l'acquisition de structures de jeux 5-12 ans pour le parc des Chardonnerets pour la somme maximale de **22 625,90 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-10-740.

ADOPTÉE

2015-05-150 **OCTROI DE SUBVENTION – LES SCOUTS 16^E ÎLE PERROT**

Considérant que lors de la journée de la terre, tenue samedi, le 18 avril 2015 au Carrefour Notre-Dame, les Scouts 16^e Île Perrot ont ensaché environ 690 sacs de compost pour vendre aux résidents;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer une subvention aux **Scouts 16^e Île Perrot** d'une somme de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2015-05-151 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL ET DÉLÉGATION DE POUVOIR – TECHNICIENNE EN URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'engager madame **Flavie Cervant-Boudrias**, à titre d'employée, au poste de technicienne en urbanisme, en date du 10 mai 2015, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur;

D'autoriser madame Flavie Cervant-Boudrias à voir à l'application de l'article 2.1 du Règlement no 440 sur les permis et certificats de la Ville, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des permis, des certificats et des constats d'infraction.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-111.

ADOPTÉE

2015-05-152 **ACQUISITION ABRIBUS – CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE (CIT)**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de mandater le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île (CIT) afin de procéder aux démarches requises pour l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition de 2 aribus.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot confirme au CIT son intention de procéder à l'acquisition des 2 abribus ayant fait l'objet de la demande d'aide financière.

La Ville s'engage à procéder aux aménagements requis pour l'installation des abribus.

ADOPTÉE

2015-05-153 DEMANDE DE DON POUR LE RELAIS POUR LA VIE DE VAUDREUL-SOULANGES – 29 MAI 2015

Considérant que la Ville a reçu une demande de don pour le Relais de la Vie de la Société canadienne du cancer qui aura lieu le 29 mai 2015;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser un don de **500 \$** à la **Société canadienne du cancer**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2015-05-154 SÉMINAIRE 2015 – ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AIMQ) – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'autoriser madame **Isabelle Roy**, directrice des services techniques, à participer au Séminaire 2015 de l'AIMQ qui se tiendra à Dorval du 14 au 15 septembre 2015.

De plus, le Conseil autorise les frais d'inscription pour une somme de **434,87 \$** plus taxes. Aucuns frais d'hébergement à prévoir vu la proximité du lieu du séminaire

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-321-00-311.

ADOPTÉE

2015-05-155 COLLOQUE 2015 – ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE CHAPITRE DU QUÉBEC – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser monsieur **Luc Tessier**, Surintendant travaux publics, à participer au colloque 2015 de l'Association des travaux publics d'Amérique, chapitre Québec qui se tiendra à Ville du Saguenay les 9, 10 et 11 septembre 2015.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cette conférence (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme totale de **1 300 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-311.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'avril 2015 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 28 avril 2015 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-05-156 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h34.

Danie Deschênes
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc
